

| VÉGÉTATION DE L'EMPRISE DE LA ZONE QUI SERA EXPLOITÉE

Les boisements

D'un point de vue physiognomique, il s'agit pour l'essentiel de **taillis plutôt âgé** (diamètre moyen de 20-25 cm). On relève cependant çà et là, la présence ponctuelle de Chênes pédonculés un peu plus développés (diamètre 40-50 cm) qui ponctuent le taillis, notamment dans la partie centre-Est. Le taillis au Sud-Ouest se montre en revanche très jeune (diamètre des arbres inférieur à 15 cm).

D'un point de vue floristique, les boisements du projet d'extension sont formés par la **chênaie pubescente** (Bois occidentaux de *Quercus pubescens* ; code **Corine Biotopes : 41.711**) et la **chênaie-charmaie** (code **Corine Biotopes : 41.2**).

En fait, ces deux formations ne sont pas véritablement individualisées (au moins pas sur ce secteur) et le boisement montre des caractéristiques appartenant à chacune d'elles ; ces caractéristiques variant en fonction du lieu : ici plus d'espèces de la chênaie pubescente, là plus d'espèces de et la chênaie-charmaie, là encore, une répartition égale.

Ces boisements, dans leurs différents faciès, possèdent une valeur patrimoniale faible.

Les cortèges floristiques de ces formations sont les suivants³¹ :

Par endroits, mais sur des surfaces non négligeables – et c'est aussi le cas sur l'ensemble de la carrière autorisée – apparaissent des espèces liées à des conditions pédologiques plutôt acides (il doit s'agir ici de zones d'altération et de décalcification du sol) : Fougère aigle, Brande, Genêt à balais.

On notera la présence en bordure d'un chemin, en lisière du boisement, d'une plante assez rare : le **Grémil pourpre bleu** ; cette espèce n'est en revanche pas protégée. Cette station se trouve en dehors de la zone finalement retenue pour l'exploitation dans les 30 ans à venir.



▲ *Faciès chênaie pubescente*

▲ *Faciès chênaie charmaie*

▲ *Faciès mixte*

	Chênaie pubescente	Chênaie-charmaie
Strate arborée	Chênes pubescents	Chêne pédonculé, Charme commun et Chêne pubescent
Strate arbustive	Viorne lantane, Genévrier, Eglantier, Cornouiller sanguin, Prunellier, Ronce et Erable champêtre	Noisetier, Fragon, Aubépine, Ronce et Prunellier
Strate herbacée	Brachypode penné, Euphorbe des bois, Euphorbe petit cyprès, Germanée petit-chêne, Garance et Lierre. Des Orchidées communes en Dordogne sont également présentes : Ophrys mouche, Céphalanthère à longues feuilles et Céphalanthère rouge	Lierre, Gouet maculé, Lierre terrestre, Iris fétide, Pulmonaire à longues feuilles, Primevère officinale et Euphorbe des bois. Une Orchidée commune en Dordogne est aussi présente : la Listère à feuilles ovales.



Le Grémil pourpre bleu et la lisière avec le chemin où il a été observé. ▶

³¹ Les listes exhaustives sont présentées en annexe de l'étude écologique.

La friche

Dans la partie Sud-Est de la zone à exploiter se trouve une friche sans doute développée sur une ancienne prairie.

Sa partie Nord et Ouest est occupée par des **fourrés arbustifs** (Fourrés médio-européens sur sol fertile ; **code corine : 31.81**) dominés par le Prunellier, le Cornouiller sanguin, le Troène, l'Églantier, le Genêt à balais, l'Aubépine monogyne et quelques jeunes pieds de Chêne pubescent.

Le reste de l'espace est couvert par une **friche herbeuse** (Friches ; code **corine : 87.1**). Elle accueille des espèces rudérales telles que le Chiendent, des Oseilles, l'Epervière piloselle, ainsi que des espèces prairiales : Dactyle, Agrostides, Renoncule bulbeuse. Des Ronces, des petits Prunelliers et des petits Chênes apparaissent çà et là.

La friche, dans ses deux faciès, possède une **valeur patrimoniale faible**.



▲ La friche herbeuse



▲ Les fourrés arbustifs

| VÉGÉTATION DE LA CARRIÈRE AUTORISÉE

Les boisements

L'aire autorisée est dominée par la forêt. On retrouve la physionomie des boisements observés dans l'emprise de la zone qui sera exploitée.

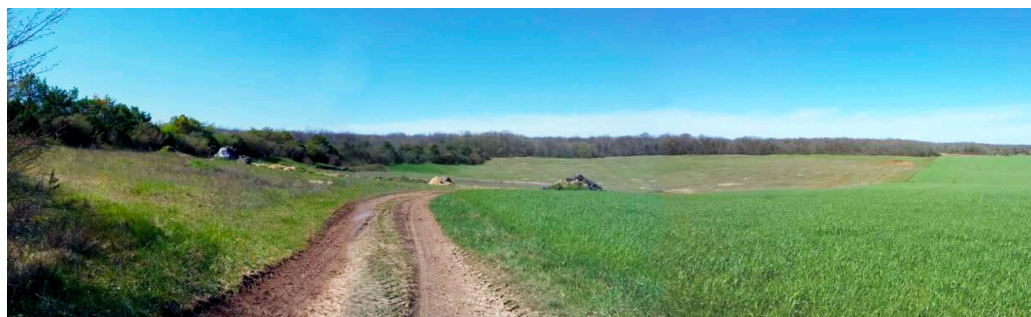
Des **murets de pierres sèches** sont présents de manière ponctuelle et relictuelle dans la forêt, en bordure de chemin. Ils devaient marquer, autrefois, les limites de parcelles de prairies ou de cultures depuis longtemps recolonisées par les boisements. Ils présentent une **valeur patrimoniale moyenne**.



▲ Un muret de pierre en bordure de chemin

Les milieux ouverts

L'extrémité Est de l'aire autorisée n'est pas boisée mais occupée essentiellement par une friche, ou plus précisément une **jachère évoluant vers la friche**. Cet habitat possède une **valeur patrimoniale faible**.



▲ La friche et sur la droite, la culture intensive

Au Sud de la friche dont elle est séparée par un merlon planté

de résineux, se trouve une zone décapée de 8 000 m² dont la terre végétale a été utilisée il y a quelques années pour former le merlon. La roche calcaire y est presque partout affleurante. Avec le temps, la végétation (Germandrée petit-chêne, Epiaire droite, Potentille printanière, Pâturin rigide, Orpin rougeâtre) a commencé à coloniser cette espace et peut être rapprochée des **pelouses calcicoles xérophiles** (Xérobromion aquitain ; code **corine 34.332E**) qui font partie des habitats d'intérêt communautaire inscrits à l'annexe I de la Directive Européenne "Habitats" sous l'intitulé : **Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embaumement sur calcaire ; Code Natura : 6210**. Cet habitat possède une **forte valeur patrimoniale**.



▲ La zone décapée colonisée par la végétation xérophile. Au deuxième plan, on aperçoit le merlon planté de résineux et un roncier à son pied.



▲ La prairie piquetée de Chênes

Le **merlon planté de résineux** (Plantations de Pins européens ; code corine : 83.3111) et le roncier résineux (Ronciers ; code corine : **31.831**) montrent une **faible valeur patrimoniale**.

A l'intérieur du boisement, on notera la présence d'une **ancienne parcelle de prairie ou culture, aujourd'hui enfrichée** (friche herbeuse et fourrés arbustifs). Elle possède une **faible valeur patrimoniale**.

A l'extrémité Nord-Ouest de l'aire autorisée se trouve une **prairie artificielle** entretenue piquetée de Chênes pédonculés adultes isolés. Au regard de l'entretien régulier dont elle fait l'objet, on peut la rapprocher des parcelles boisées de parc (Parcelles boisées de parc ; code corine : **85.11**). Elle présente une **faible valeur patrimoniale**.

| VÉGÉTATION DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLARGIE

L'aire d'étude élargie se montre, comme les aires précédentes, marquée par la forêt. On relève cependant plus d'hétérogénéité avec la présence de zones modifiées par l'homme :

- ➔ Quelques repousses sur coupe forestière forment des fourrés arbustifs.
- ➔ Des zones de boisement lâche liées :
 - A une éclaircie du boisement, notamment pour permettre l'aménagement d'un circuit de moto-cross.
 - A de nombreuses anciennes excavations, peu profondes et peu étendues conférant à la zone une physionomie chahutée. Le boisement a recolonisé une grande partie du milieu hormis les zones où la roche mère affleure.

Les fourrés arbustifs et le boisement éclairci possèdent une forte valeur patrimoniale, le boisement sur les anciennes carrières une valeur patrimoniale moyenne.

L'extrémité Est de l'aire d'étude élargie est couverte par des cultures intensive (Grandes cultures ; code corine : 82.11). Cet habitat possède une faible valeur patrimoniale. L'extrémité Ouest se trouve en grande partie occupée par une vaste prairie de fauche (Prairies des plaines médio-européennes à fourrage ; code corine

: 38.22), avec quelques tâches de pelouse sèche calcicole (Mésobromion aquitain ; Code Corine 34.322H). Ces deux habitats constituent des habitats d'intérêt communautaire, respectivement **Prairies maigres de fauche de basse altitude ; Code Natura : 6510 et Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaire ; Code Natura : 6210**. Elles possèdent une **forte valeur patrimoniale**.

Il faut enfin relever au Nord, sur le talus surplombant la RD 84, et en particulier au niveau d'un petit talweg, la présence d'une très importante station de **Jacinthe des bois**. Elle fait l'objet d'une protection réglementaire dans le département de la Dordogne même si elle est assez commune dans le département.

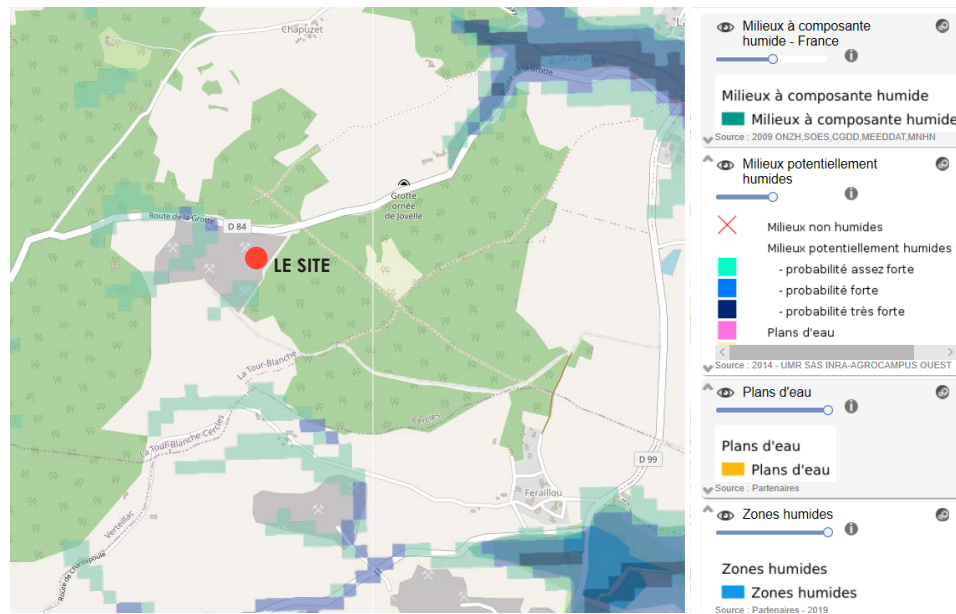
| ZONES HUMIDES

Dans l'emprise de la carrière et en particulier dans la zone à exploiter dans les 30 ans à venir, l'analyse des habitats et les relevés floristiques permet de conclure à **l'absence de zones humides dans le périmètre de la carrière** selon les listes de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié précisant les critères de définition des zones humides : les milieux présents ne montrent aucune tendance humide.

Au niveau de la jachère en limite Est de l'emprise autorisée (qui ne sera pas exploitée), aucune investigation pédologique n'a été nécessaire compte tenu de la nature du substrat et de la position des terrains par rapport à la nappe d'eau. En outre, le caractère non plat du terrain (pente de 5 à 6%) ne permet pas la stagnation de l'eau.

Par ailleurs, il est à signaler que bien que le fond du carreau de la carrière soit temporairement humide, aucune zone humide affleurante n'est présente dans un rayon de 600 m autour de la carrière.

De même, sur la carte du Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides – RPDZH (<http://sig.reseau-zones-humides.org/>), aucune zone humide n'est répertoriée sur le site. Des milieux potentiellement humides sont indiqués au droit de la zone en cours d'exploitation mais ils n'ont pas été identifiés dans le cadre des relevés de terrains.



◀ Carte des zones humides

| LA FLORE

135 espèces végétales ont été recensées au sein de l'aire d'étude élargie. Il s'agit, pour une bonne part, de plantes calcicoles, mésophiles à xérophiles.

On notera la présence dans l'emprise de l'aire d'étude immédiate (mais hors de la zone qui sera finalement exploitée) d'une plante assez rare en France, mais assez commune en Dordogne : le **Grémil pourpre bleu**. Il est aussi présent dans l'aire d'étude élargie qui accueille également le Sainfoin cultivé, assez rare en France et en Dordogne et la Jacinthe des bois, espèce déterminante ZNIEFF en Aquitaine protégée en Dordogne.

Flore patrimoniale de l'aire d'étude élargie

Nom commun	Nom scientifique	Liste Rouge Nationale	Espèce déterminante en Aquitaine	Protection
Grémil pourpre bleu	<i>Buglossoides purpureocaerulea</i>	-	-	-
Jacinthe des bois	<i>Hyacinthoides non-scripta</i>	-	X	Départementale
Sainfoin cultivé	<i>Onobrychis viciifolia</i>	-	-	-



▲ Le Grémil pourpre bleu



▲ La Jacinthe des bois



▲ Le Sainfoin cultivé

● LA FAUNE

La faune du secteur, et bien évidemment du site, est surtout sylvicole.

Les couleurs dans les tableaux présentant les espèces dans les paragraphes suivants correspondent à leur valeur patrimoniale :

Espèce menacée ou prioritaire d'intérêt communautaire (annexe 2 de la directive « Habitats »)	Très forte
Espèce rare ou d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive « Oiseaux » ou annexe 2 de la directive « Habitats »)	Forte
Espèce commune et protégée / espèce assez commune non protégée	Moyenne
Espèce commune, non protégée	Faible
Espèce exotique	Très faible à nulle

| LES INSECTES

Les papillons de jour

Les espèces de papillons diurnes (rhopalocères) contactées forment un cortège de 33 taxons communs, habituel dans ce contexte de boisements et de quelques milieux ouverts. Le tableau ci-après présente les espèces contactées lors des investigations de terrain.



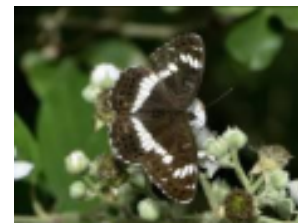
▲ Argus bleu



▲ Tabac d'Espagne



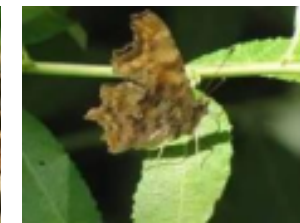
▲ Myrtil



▲ Petit Sylvain



▲ Tircis



▲ Robert le diable

Liste des rhopalocères

Nom commun	Nom scientifique	Statut de protection	Statut de conservation
<u>Amaryllis</u>	<i>Pyronia tithonus</i>	-	Largement répandu et très abondant
<u>Argus bleu*</u>	<i>Polyommatus icarus</i>	-	Très répandu et abondant
<u>Argus brun</u>	<i>Aricia agestis</i>	-	Répandu et assez abondant
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	-	Très répandue et abondante
<u>Bel-Argus</u>	<i>Lysandra bellargus</i>	-	Assez répandu et abondant
Céphale	<i>Coenonympha arcania</i>	-	Assez répandu et abondant
Citron*	<i>Gonepteryx rhamni</i>	-	Répandu
<u>Cuivré commun*</u>	<i>Lycaena phlaeas</i>	-	Très répandu et assez abondant
Demi deuil*	<i>Melanargia galathea</i>	-	Répandu et très abondant
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	-	Très répandu et abondant

Nom commun	Nom scientifique	Statut de protection	Statut de conservation
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>		Répandu et souvent abondant dans le Sud
Fluoré	<i>Colias alfacariensis</i>	-	Répandu et abondant sur substrat calcaire
Gazé	<i>Aporia crataegi</i>	-	Répandu et souvent abondant
Grand Nègre des bois	<i>Minois dryas</i>	-	Assez localisé, mais abondant.
Lucine	<i>Hamearis lucina</i>	-	Assez répandu mais peu abondante
Mégère	<i>Lasiommata megera</i>	-	Répandue et abondante
Mélitée des centaurées	<i>Melitaea phoebe</i>	-	Répandue et abondante
Mélitée des scabieuses	<i>Melitaea parthenoides</i>	-	Assez localisée, mais abondante
<u>Mélitée du plantain</u>	<i>Melitaea cinxia</i>	-	Répandue et abondante
Mélitée orangée	<i>Melitaea didyma</i>	-	Répandue et abondante dans le Midi
Myrtil*	<i>Maniola jurtina</i>	-	Répandu et très abondant
Nacré de la Ronce	<i>Brenthis daphne</i>	-	Répandu et abondant
Paon de jour	<i>Inachis io</i>		Très répandu et abondant
Petit Sylvain	<i>Limenitis camilla</i>	-	Répandu et assez abondant
<u>Piéride de la rave</u>	<i>Pieris rapae</i>	-	Très répandue
<u>Piéride du navet</u>	<i>Pieris napus</i>	-	Répandue et abondante
Robert-le-Diable	<i>Polygonia c-album</i>		Répandu et assez abondant
Silène	<i>Brintesia circe</i>	-	Assez répandu et abondant
<u>Souci*</u>	<i>Colias crocea</i>	-	Partout, plus abondant dans le Midi
Sylvaine	<i>Ochlodes venatus</i>	-	Très répandue et abondante
Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>	-	Assez répandu et assez abondant
Tircis*	<i>Pararge aegeria</i>	-	Très répandu
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	-	Très répandu et abondant

Le nom vernaculaire des espèces observées dans la zone à exploiter est noté en gras, celui de celles de la carrière actuelle est marqué d'un astérisque et celles de la carrière autorisée est souligné. Lorsque le statut de conservation national n'est pas précisé, il faut comprendre qu'il est « préoccupation mineure ».

Tous les papillons recensés dans la zone à exploiter sont assez à très répandus.

Les orthoptères

Les orthoptères – ce groupe comprend les sauterelles, les grillons et les criquets - contactés appartiennent pour la plupart à un cortège d'espèces communes, pour l'essentiel lié aux boisements et aux milieux ouverts thermophiles. Ces espèces ne présentent **pas de caractère de rareté ou d'intérêt particulier** et ne font l'objet **d'aucune protection réglementaire**.

Liste des orthoptères

Nom commun	Nom scientifique	Statut de protection	Statut de conservation
Ailoppe automnale*	<i>Aiolopus strepens</i>	-	Espèce très commune
<u>Caloptène italien</u>	<i>Calliptamus italicus</i>	-	Espèce assez commune
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>	-	Espèce commune
Criquet des clairières	<i>Chrysochraon dispar</i>	-	Espèce commune
<u>Criquet des Bromes</u>	<i>Euchorthippus declivus</i>	-	Espèce assez commune
Criquet de barbarie	<i>Calliptamus barbarus</i>	-	Espèce commune
<u>Criquet duettiste*</u>	<i>Chorthippus b. brunneus</i>	-	Espèce très commune
<u>Criquet mélodieux</u>	<i>Chorthippus b. biguttulus</i>	-	Espèce très commune
Decticelle bariolée	<i>Metrioptera roeseliana</i>	-	Espèce commune
Ephippigère des vignes	<i>Ephippiger d. diurnus</i>	-	Espèce assez commune
Gomphocère roux	<i>Gomphocerippus rufus</i>	-	Espèce assez commune
Grande Sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>	-	Espèce très commune
Grillon bordelais	<i>Modicogryllus bordigalensis</i>	-	Espèce assez commune
Grillon champêtre	<i>Gryllus campestris</i>	-	Espèce très commune
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>	-	Espèce commune
<u>Oedipode turquoise*</u>	<i>Oedipoda caerulea</i>	-	Espèce assez commune
Phanéroptère porte-faux	<i>Phaneroptera falcata</i>	-	Espèce commune
<u>Tetrix des carrières*</u>	<i>Tetrix tenuicornis</i>	-	Espèce assez commune

Les coléoptères

Les deux espèces de coléoptères patrimoniaux inféodés aux chênes sénescents, à savoir le Grand Capricorne et le Lucane cerf-volant, ont été recherchées en vain.

Les boisements de Chêne sont certes présents, mais sont essentiellement formés par le taillis c'est-à-dire par des arbres trop jeunes pour abriter ces deux taxons.

Dans l'aire d'étude élargie, on relève la présence d'une zone de vieux Chênes en bordure Est de la clairière cultivée ; quelques-uns de ces arbres montrent des traces de présence du Grand Capricorne.

Nom commun	Nom scientifique	Statut de protection	Statut de conservation
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	Protection nationale Annexes II et IV directive « Habitats »	Très commun dans le Sud de la France



Localisation des vieux Chênes à Grand Capricorne en bordure de la clairière cultivée

LES AMPHIBIENS

Un plateau calcaire avec ses milieux thermophiles sans point d'eau s'avère peu favorable aux amphibiens. **Dans l'emprise du projet d'exploitation et plus largement dans la carrière autorisée, aucun point d'eau n'a été observé (hormis en fond de carrière). Sans surprise, aucun amphibien n'a été contacté.**

En revanche, deux espèces ont été contactées dans la carrière actuellement en exploitation :

- Le **Crapaud calamite** (*Bufo calamita*), présent à l'état de nombreux têtards dans deux flaques en fond de fouille. Il fait l'objet d'une protection réglementaire et est plus rare en Dordogne que dans d'autres secteurs d'Aquitaine. Il est considéré comme « préoccupation mineure » dans les listes rouges. Sa valeur patrimoniale est moyenne.



▲ Les deux flaques abritant les têtards de Crapaud calamite



▲ Les blocs en pied de falaise abritent l'Alyte accoucheur



- L'**Alyte accoucheur** (*Alytes obstetricans*) : 1 adulte sous les blocs du fond de fouille. Il fait l'objet d'une protection réglementaire et est inscrit à l'annexe IV de la directive « Habitat » mais est assez commun et abondant en Aquitaine. Il est considéré comme « préoccupation mineure ». Sa valeur patrimoniale est moyenne ;

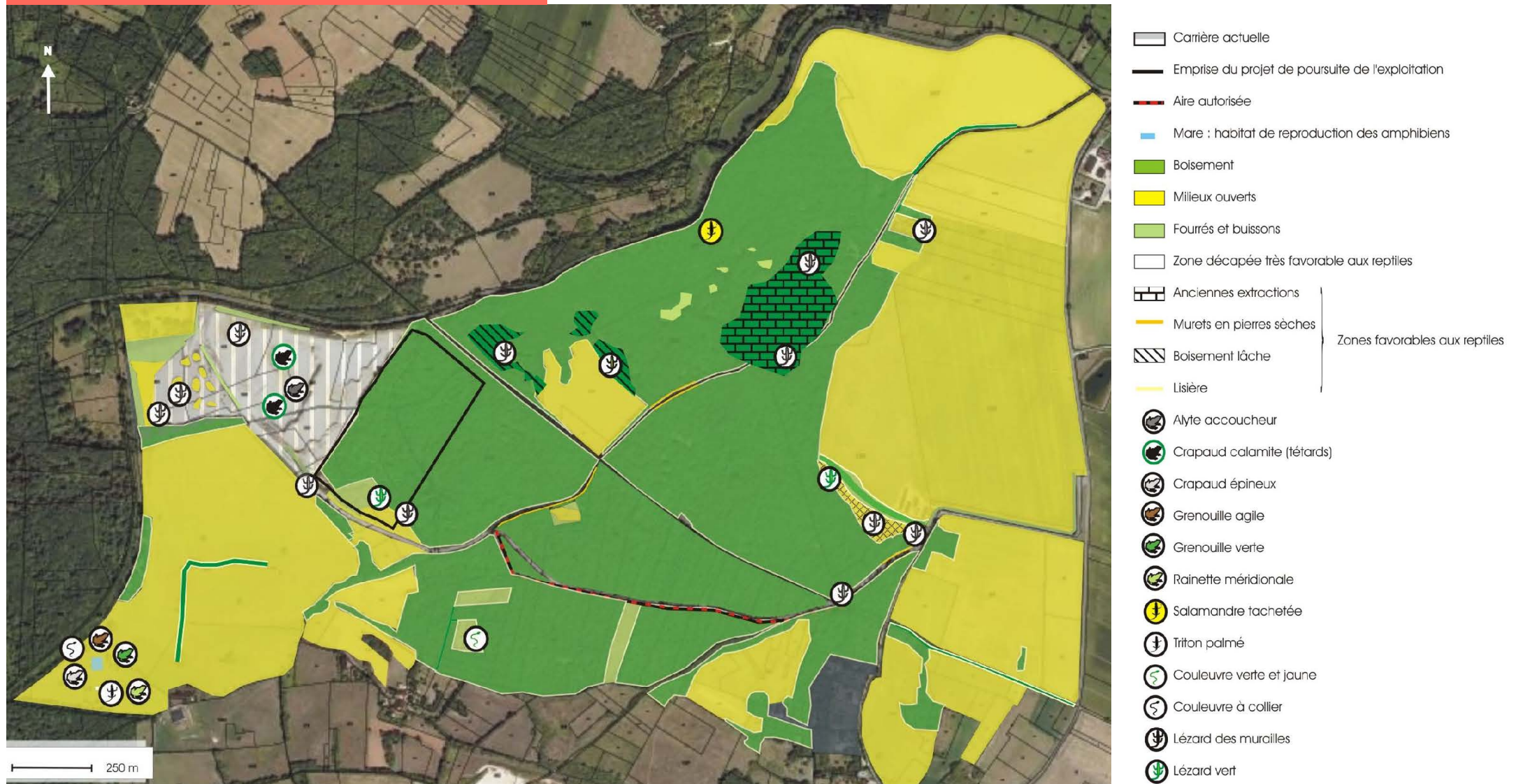
Dans l'aire d'étude élargie deux secteurs sont à relever :

- ➔ La **mare à l'Ouest de la carrière** constitue un milieu de reproduction pour les amphibiens ; Grenouille verte, Grenouille agile, Crapaud épineux, Triton palmé et Rainette méridionale. On peut penser que les **habitats terrestres de ces espèces ne s'étendent pas jusqu'à l'emprise du projet** (situé à 600 m de la mare),
- ➔ Au Nord, dans la chênaie-charmaie des carrières de Jovelle, la Salamandre tachetée a été contactée. L'espèce reste très certainement cantonnée à la chênaie charmaie en exposition Nord du talus dominant la RD 84 (les boisements plus au Sud (en allant vers l'aire autorisée) apparaissent trop secs).

	Nom scientifique	Protection nationale	Directive « Habitat »	Abondance dans le secteur	Situation dans les listes rouges
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	X	-	Partout en Aquitaine	Préoccupation mineure
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	X	Annexe IV	Commune en Aquitaine	
Grenouille verte	<i>Pelophylax esculentus</i>	X	-	Largement répandue en Aquitaine	
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	X	Annexe IV	Assez commune en Aquitaine	
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	X	-	Bien représenté en Aquitaine	
Triton palmé	<i>Triturus helveticus</i>	X	-		

Liste des amphibiens dans l'aire d'étude élargie

CARTE DES AMPHIBIENS, DES REPTILES ET DES HABITATS D'ESPÈCES



| LES REPTILES

Les sols rocaillieux du secteur, en particulier la zone décapée, les anciennes extractions, les boisements clairs et les lisières constituent des milieux thermophiles propices aux reptiles. Les différents reptiles rencontrés dans la carrière actuelle, dans la zone à exploiter et dans le reste de l'emprise autorisée sont présentés dans le tableau ci-joint.

Le nom vernaculaire des espèces observées dans la zone à exploiter est noté en gras, celui de celles de la carrière actuelle est marqué d'un astérisque et celles de la carrière autorisée est souligné. Lorsque le statut de conservation national n'est pas précisé, il faut comprendre qu'il est de « préoccupation mineure ».

Nom commun	Nom scientifique	Statut de protection	Statut de conservation
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	Protection nationale	Commune en France et en Aquitaine
<u>Couleuvre verte et jaune</u>	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Protection nationale Annexe IV directive « Habitats »	
Lézard des murailles*	<i>Podarcis muralis</i>		Très commun en France et en Aquitaine
Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>		Commun en France et en Aquitaine

Liste des reptiles

| LES OISEAUX

Le cortège avien rencontré sur le site et ses abords apparaît classique pour l'environnement dans lequel il s'inscrit, avec un certain nombre d'espèces d'intérêt ou patrimoniales. Il compte 47 espèces et se trouve inféodé essentiellement à trois types de milieux : les boisements, les milieux semi-ouverts et les espaces ouverts. Les espaces minéraux de la carrière constituent un quatrième milieu.

Les boisements du secteur sont relativement jeunes (vieux taillis essentiellement) et abritent un cortège d'oiseaux sylvoles commun : Accenteur mouchet, Fauvette à tête noire, Mésange à longue queue, Mésange bleue, Mésange charbonnière, Pinson des arbres, Rouge-gorge familier, Merle noir, Pigeon ramier et Grive musicienne.

Les espaces semi-ouverts sont fréquentés par des oiseaux inféodés aux stades arbustifs et aux landes : Hypolaïs polyglotte, Bruant zizi, Rossignol philomèle, Fauvette grissette, Linotte mélodieuse...

Les espaces ouverts (cultures, prairies, friches, pelouses calcicoles) accueillent un certain nombre d'oiseaux nicheurs comme le Tarier pâtre, l'Alouette des champs, l'Alouette lulu, le Pouillot de Bonelli... D'autres espèces se nourrissent sur ces zones, sans s'y reproduire comme la Pie bavarde, la Corneille noire, le Faucon crécerelle.

La carrière actuelle

Huit espèces d'oiseaux ont été contactées dans la carrière actuelle (zone d'extraction et verse à stériles). Cinq sont communes, liées aux ronciers et fourrés, hormis le Rougequeue noir inféodé aux milieux rupestres (naturels et artificiels) : Fauvette à tête noire, Fauvette grissette, Hypolaïs polyglotte, Pipit des arbres.

Trois espèces sont patrimoniales : le Faucon pèlerin (un jeune individu en vol), la Linotte mélodieuse (4 couples nicheurs dans les buissons) et l'Oedicnème criard (1 couple nicheur sur la partie minérale de l'ancienne verse).



▲ Linotte mélodieuse

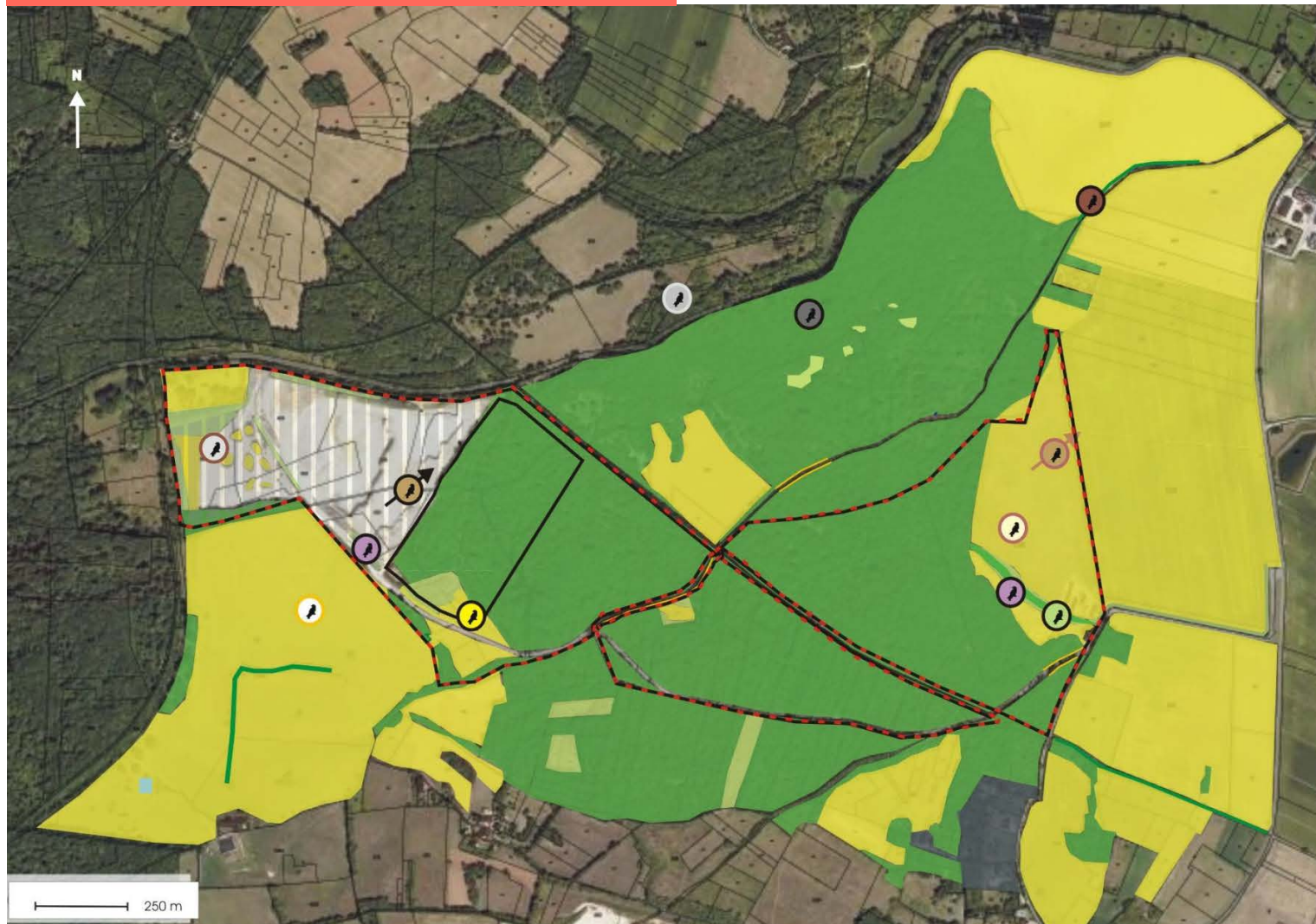


▲ Faucon pèlerin



▲ Oedicnème criard

CARTE DES OISEAUX PATRIMONIAUX ET DES HABITATS D'ESPECES



- Carrière actuelle
- Emprise du projet de poursuite de l'exploitation
- Aire autorisée
- Mare
- Boisement : habitat des espèces sylvoicoles
- Habitat des espèces des milieux ouverts
- Habitat des espèces landicoles et des buissons
- Nidification de l'Alouette des champs
- Nidification de l'Alouette lulu
- Nidification de la Bondrée apivore
- Nidification du Gobemouche gris
- Nidification de la Linotte mélodieuse
- Nidification de l'Oedicnème criard
- Nidification du Tarier pâtre
- Nidification de la Tourterelle des bois
- Nidification du Verdier d'Europe
- Faucon crécerelle en chasse
- Faucon pèlerin erratique

La zone à exploiter

La zone à exploiter comprend les espèces des boisements et ceux des milieux semi-ouverts (friche au Sud-Est de la zone). Un couple de Tarier pâtre nidifie dans la partie herbeuse de la friche.



▲ Mésange bleue



▲ Pinson des arbres



▲ Hypolais polyglotte



▲ Tarier pâtre

L'emprise autorisée

L'avifaune présente dans les 72 ha de l'aire autorisée est inféodée aux mêmes types de milieux que pour l'emprise du projet : les boisements, les milieux semi-ouverts et les espaces ouverts.

Il s'agit pour l'essentiel d'espèces communes. Cependant, quelques taxons patrimoniaux ont été contactés : l'Alouette des champs (nicheuse dans la friche à l'extrémité de l'emprise), le Faucon crécerelle (chasseur sur la friche), la Linotte mélodieuse (nicheuse dans le roncier bordant la haie de résineux plantée sur un merlon au Sud-Est) et le Verdier d'Europe (nicheur dans la haie de résineux au Sud-Est).



▲ Alouette des champs



▲ Verdier d'Europe

L'aire d'étude élargie



▲ Alouette lulu



▲ Gobemouche



▲ Bondrée apivore

Comme pour les deux aires précédentes, l'aire d'étude élargie accueille une avifaune inféodée aux trois types de lieux précédemment évoqués.

La chênaie charmaie qui domine la RD 84 au niveau des carrières de Jovelle compte un certain nombre d'arbres plus vieux que sur le reste du secteur ; elle accueille une avifaune sylvicole commune, à laquelle se joignent des taxons liés aux arbres plus âgés : Grimpereau des jardins, Sittelle torchepot, Gobemouche gris.

On relèvera en limite Est de l'aire, dans une haie, la présence de la Tourterelle des bois, qui a été contactée nicheuse.

La bibliographie signale la nidification en 2017 de l'Alouette lulu (un couple) dans la prairie de fauche au Sud de la carrière.

Un couple nicheur de Bondrée apivore a été contacté au Nord de la RD 84.

Liste des oiseaux

Nom commun	Nom scientifique	Statut de présence	Statut de protection	Statut de conservation
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Nicheur	Protection nationale	Espèce commune
<u>Alouette des champs</u>	<i>Alauda arvensis</i>	Nicheur	Chassable	Espèce commune en déclin UICN : quasi menacée
Alouette lulu	<i>Lulula arborea</i>	Nicheuse	Protection nationale Annexe 1 Directive « Oiseaux »	Espèce assez commune, effectifs en diminution Déterminante ZNIEFF
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Nicheuse	Protection nationale	Espèce commune
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Nicheuse	Protection nationale Annexe 1 Directive « Oiseaux »	Espèce assez commune, Effectifs en diminution Déterminante ZNIEFF
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	Nicheur	Protection nationale	Espèce commune
<u>Buse variable</u>	<i>Buteo buteo</i>	Nicheuse	Protection nationale	Rapace commun non menacé
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	Alimentation	-	Espèce non menacée
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Nicheur	Protection nationale	Espèce sylvicole commune
Epervier d'Europe	<i>Acipiter nisus</i>	Alimentation	Protection nationale	Rapace en déclin
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Alimentation	-	Espèce commune
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Alimentation	Protection nationale	Rapace commun UICN : quasi menacé
Faucon pèlerin*	<i>Falco peregrinus</i>	Individu erratique	Protection nationale Annexe 1 Directive « Oiseaux »	Espèce assez commune, effectifs en augmentation Déterminante ZNIEFF
Fauvette à tête noire*	<i>Sylvia atricapilla</i>	Nicheuse	Protection nationale	Passereau sylvicole commun
Fauvette grisette*	<i>Sylvia communis</i>	Nicheuse	Protection nationale	Espèce commune Effectifs en diminution
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Nicheur	-	Espèce sylvicole commune
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Nicheur	Protection nationale	Espèce sylvicole assez commune UICN : quasi menacé
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Nicheur	Protection nationale	Espèce sylvicole commune
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	Nicheuse	Chassable	Espèce commune
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i>	Hivernante	Chassable	Espèce commune
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	Nicheuse	Chassable	Espèce sylvicole commune
Hulotte	<i>Strix aluco</i>	Nicheuse	Protection nationale	Espèce assez commune
Hypolaïs polyglotte*	<i>Hippolais polyglotta</i>	Nicheur	Protection nationale	Espèce commune
Linotte mélodieuse*	<i>Carduelis cannabina</i>	Nicheuse	Protection nationale	Espèce commune Effectifs en diminution UICN : Vulnérable

Nom commun	Nom scientifique	Statut de présence	Statut de protection	Statut de conservation
Loriot	<i>Oriolus oriolus</i>	Nicheur	Protection nationale	Espèce commune
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Nicheur	Chassable	Espèce ubiquiste, une des plus abondantes en France
Mésange à longue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Nicheuse	Protection nationale	Espèce commune
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	Nicheuse	Protection nationale	Espèce commune
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Nicheuse	Protection nationale	Passereau sylvicole commun
Mésange nonette	<i>Poecile palustris</i>	Nicheuse	Protection nationale	Passereau assez commun
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicephalus</i>	Nicheur	Protection nationale Annexe 1 Directive « Oiseaux »	Espèce assez commune Déterminante ZNIEFF
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Nicheur	Protection nationale	Espèce commune
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Alimentation	Protection nationale	Espèce commune
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Nicheuse	-	Espèce commune
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Nicheur	Protection nationale	Une des dix espèces les plus communes en France
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Nicheur	-	Espèce sylvicole commune
Pipit des arbres*	<i>Anthus trivialis</i>	Nicheur	Protection nationale	Espèce commune
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	Nicheur	Protection nationale	Espèce assez commune
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Nicheur	Protection nationale	Passereau commun
Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Nicheur	Protection nationale	Passereau commun
Rouge-gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Nicheur	Protection nationale	Une des dix espèces les plus communes en France
Rougequeue noir*	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Nicheur	Protection nationale	Passereau commun
Sitelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	Nicheuse	Protection nationale	Passereau commun
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	Nicheur	Protection nationale	Passereau commun LRR : Quasi menacé
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Nicheuse	Chassable	Espèce commune UICN : Vulnérable
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	Nicheur	Protection nationale	Espèce commune
Verdier d'Europe	<i>Carduelis cloris</i>	Nicheur	Protection nationale	Espèce commune UICN : Vulnérable

Le nom vernaculaire des espèces observées dans la zone à exploiter est noté en gras, celui de celles de la carrière actuelle est marqué d'un astérisque et celles de la carrière autorisée est souligné. Lorsque le statut de conservation national n'est pas précisé, il faut comprendre qu'il est « préoccupation mineure ».

LES MAMMIFÈRES

Outre les micro-mammifères et les petits carnivores qui leurs sont inféodés, les mammifères sont présents sur le site sont les hôtes habituels des forêts : le Lapin de garenne, l'Ecureuil, le Renard, le Blaireau, l'Ecureuil roux, le Chevreuil, le Sanglier. Ces espèces sont omniprésentes sur le territoire national.

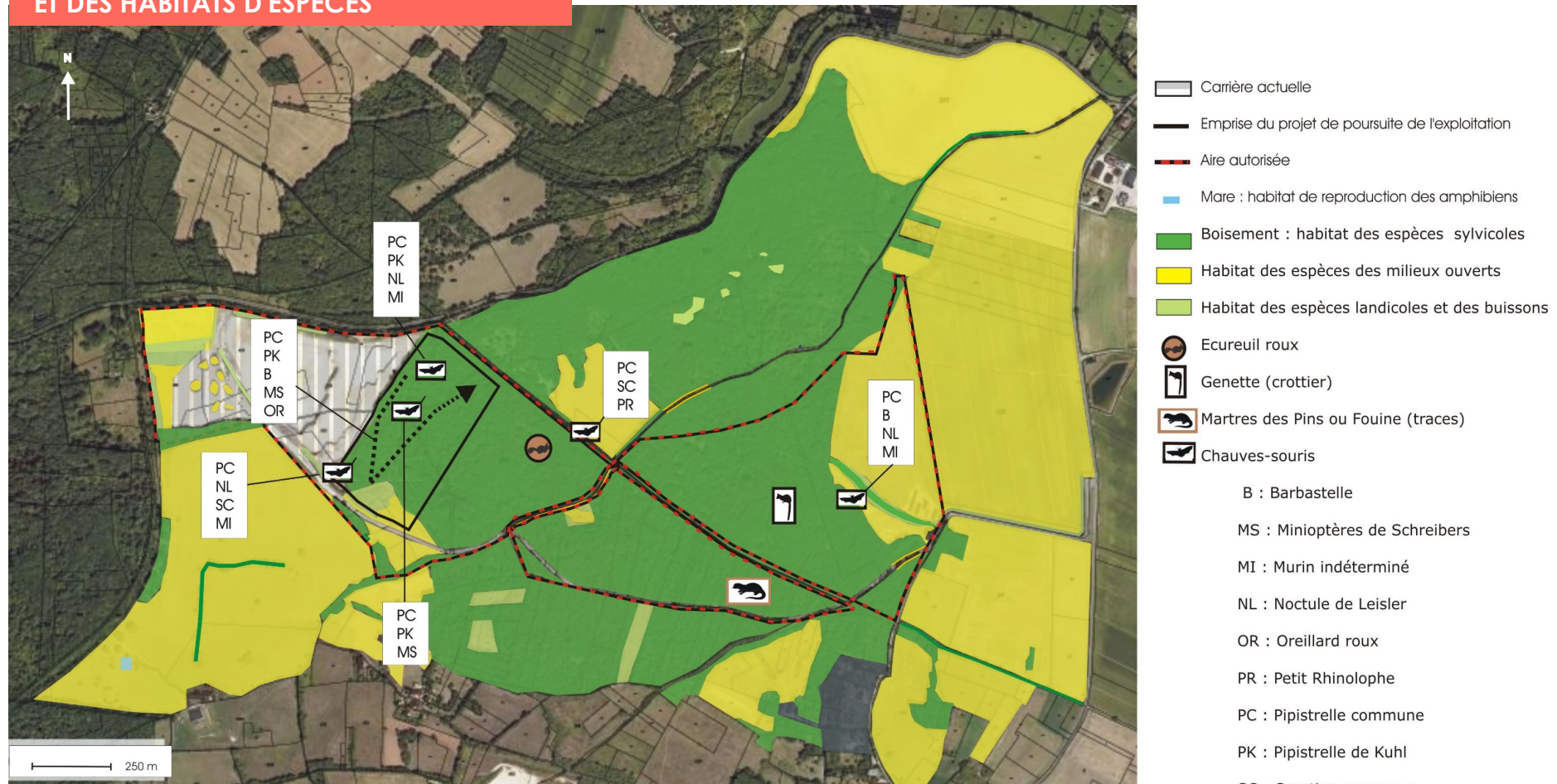
Ces espèces sont omniprésentes sur le territoire national. Notons que l'Ecureuil roux, protégé au niveau national, n'a pas été contacté dans l'emprise du projet de poursuite de l'exploitation mais on peut penser qu'il le fréquente.

La Genette, protégée au niveau national, est bien représentée en Dordogne. Elle a été contactée dans le boisement, au centre de l'aire autorisée (présence de crottier). Elle fréquente pour la chasse l'ensemble du boisement. C'est vraisemblablement au niveau de la chênaie-charmaie, autour des carrières de Jovelle, qu'elle peut trouver des conditions favorables à sa reproduction (vieux arbres, milieu rupestre).



Genette commune ▲

CARTE DES MAMMIFÈRES PATRIMONIAUX ET DES HABITATS D'ESPÈCES



La problématique des chiroptères prend ici une importance particulière en raison de la présence à proximité de l'ancienne carrière de Jovelle (lieu d'hivernage pour 6 espèces patrimoniales de chauves-souris : Barbastelle, Murin à oreilles échancrées, Grand Murin, Grand rhinolophe, Petit rhinolophe et Vespertilion de Natterer), même si d'une manière générale le taillis, qui constitue les boisements de l'emprise du projet et de l'aire autorisée, s'avère assez peu favorable à ce groupe.

Une recherche visuelle de gîtes arboricoles à chauves-souris a été réalisée dans la zone à exploiter, dans l'emprise autorisée en général et dans l'aire d'étude élargie : Les boisements apparaissent trop jeunes pour abriter des gîtes, à l'exception de quelques arbres plus âgés présentant des cavités comme les vieux Chênes en bordure de la clairière cultivée ou un vieux charme au Nord.

Différentes campagnes nocturnes d'écoutes ultra-sons ont été menées (points fixes et transects) ont permis de contacter 9 espèces : la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl, la Sérotine commune, un Murin indéterminé, la Noctule de Leisler, le Petit Rhinolophe, un Oreillard, la Barbastelle et le Minioptère de Schreiber.

La carte des mammifères patrimoniaux et des habitats d'espèces permet de localiser les différentes espèces en fonction des points d'écoute.

Le tableau suivant présente les espèces contactées lors des investigations de terrain.

Liste des mammifères

Nom commun	Nom scientifique	Statut de protection	Statut de conservation
Barbastelle	<i>Barbastelle barbastellus</i>	Protection nationale Annexes II et IV directive « Habitats »	Assez commune en France PRA : préoccupation majeure
Blaireau	<i>Meles meles</i>	-	Commun
Campagnol des champs	<i>Microtus arvalis</i>	-	
Chevreuil	<i>Capreolus capreolus</i>	-	
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Protection nationale	Commun
Genette	<i>Genetta genetta</i>	Protection nationale	Commune dans le Sud-Ouest
Lapin de garenne	<i>Oryctogalus cuniculus</i>	Chassable	Commun UICN : quasi menacé
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersi</i>	Protection nationale Annexes II et IV directive « Habitats »	Assez commun en France UICN : vulnérable PRA : préoccupation majeure
Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>	-	Commun
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Protection nationale Annexes IV directive « Habitats »	Assez commune UICN : quasi menacée PRA : préoccupation faible
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>		Assez commune PRA : préoccupation faible
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Protection nationale Annexes II et IV directive « Habitats »	Assez commun en France PRA : préoccupation majeure
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Protection nationale Annexe IV directive « Habitats »	Assez commune en France UICN : quasi menacée PRA : préoccupation moyenne
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhli</i>		Assez commune en France PRA : préoccupation moyenne
Renard	<i>Vulpes vulpes</i>	-	Commun
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	-	
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	Protection nationale Annexe IV directive « Habitats »	Assez commune en France UICN : quasi menacée PRA : préoccupation faible

● INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE DE LA ZONE D'ÉTUDE

La méthode et les critères retenus pour l'évaluation de l'intérêt écologique de la flore, des habitats et de la faune sont présentés dans l'étude écologique jointe.

| LES HABITATS ET LA FLORE

Les habitats

Les seuls habitats présentant une valeur patrimoniale moyenne ou forte sont :

- ➔ Les murets de pierres sèches (présence ponctuelle et relictuelle) dans la forêt, en bordure de chemin. Leur valeur patrimoniale est moyenne,
- ➔ la zone décapée de 8000 m² au Sud de la friche en limite Est de l'emprise autorisée. Une pelouse calcicole xérophile s'y est développée. Cet habitat d'intérêt communautaire possède une forte valeur patrimoniale,
- ➔ Une zone d'anciennes excavations dans l'aire d'étude élargie, où la roche mère affleure par endroits, recolonisée par la forêt présente une valeur patrimoniale moyenne. Le Grémil pourpre bleu y a été observé,
- ➔ à l'extrémité Ouest de l'aire d'étude élargie, une vaste prairie de fauche, avec quelques tâches de pelouse sèche calcicole avec quelques tâches de pelouse sèche calcicole. La prairie comme les pelouses constituent des habitats d'intérêt communautaire et possèdent à ce titre une forte valeur patrimoniale. A noter la présence du Sainfoin cultivé assez rare en France et en Dordogne,
- ➔ au Nord, sur le talus surplombant le RD 84, et en particulier au niveau d'un petit talweg, une très importante station de Jacinthe des bois, protégée dans le département de la Dordogne confère une valeur patrimoniale forte à ce secteur de la chênaie-charmaie.

Tous ces habitats se trouvent en dehors de la carrière actuelle et de la zone qui sera exploitée dans le cadre du projet.

Il n'y a pas de zone humide dans l'emprise concernée.

La synthèse de la valeur patrimoniale des différents habitats rencontrés sur le site et dans l'aire d'étude est récapitulée dans le tableau ci-joint.

La flore

135 espèces végétales, pour une bonne part, de plantes calcicoles, mésophiles à xérophiles, ont été recensées au sein de l'aire d'étude élargie.

On notera la présence dans l'emprise de la carrière et dans l'aire d'étude élargie d'une plante assez rare en France, mais assez commune en Dordogne : le Grémil pourpre bleu. La station recensée dans l'emprise de la carrière se trouve en dehors de la zone qui sera exploitée dans le cadre de la prochaine autorisation.

L'aire d'étude élargie accueille également le Sainfoin cultivé, assez rare en France et en Dordogne et la Jacinthe des bois, espèce déterminante ZNIEFF en Aquitaine protégée en Dordogne.

Synthèse des habitats

Habitat	Valeur patrimoniale	Habitat d'intérêt communautaire	Zone humide
Emprise du projet d'agrandissement			
Boisement : chênaie pubescent	Faible	Non	Non
Boisement : chênaie charmaie	Faible	Non	Non
Boisement lâche	Faible	Non	Non
Friche herbeuse	Faible	Non	Non
Fourrés arbustifs	Faible	Non	Non
Carrière actuelle			
Boisement : chênaie pubescente	Faible	Non	Non
Friche herbeuse	Faible	Non	Non
Fourrés arbustifs	Faible	Non	Non
Aire autorisée			
Boisement : chênaie pubescente	Faible	Non	Non
Boisement : chênaie charmaie	Faible	Non	Non
Friche herbeuse	Faible	Non	Non
Fourrés arbustifs	Faible	Non	Non
Merlon de résineux	Faible	Non	Non
Muret de pierres sèches	Moyenne	Non	Non
Pelouse calcicole xérophile	Forte	Oui	Non
Aire d'étude élargie			
Boisement : chênaie pubescent	Faible	Non	Non
Boisement : chênaie charmaie ³²	Faible	Non	Non
Boisement : chênaie charmaie à Jacinthe	Forte	Non	Non
Fourrés arbustifs	Faible	Non	Non
Cultures intensives	Faible	Non	Non
Prairie de fauche	Forte	Oui	Non
Pelouse calcicole	Forte	Oui	Non
Anciennes extractions	Moyenne	Non	Non

³² Hors zone à Jacinthe des bois

| LA FAUNE

Dans la carrière actuelle et la zone à exploiter dans le cadre du projet, la faune est inféodée à 4 types de milieux : la forêt, les fourrés arbustifs, les espaces ouverts (friches herbeuses) et les milieux minéraux et rupestres.

Les espèces protégées et/ou d'intérêt sont représentées par :

- ➔ 2 mammifères des forêts (Ecureuil et Genette),
- ➔ 9 espèces de chiroptères qui utilisent ces secteurs uniquement pour la chasse,
- ➔ Un cortège d'oiseaux sylvicoles ou inféodés aux milieux semi-ouverts ou aux milieux minéraux (Faucon pèlerin, Linotte mélodieuse, Oedicnème criard et Tarier pâtre),

- ➔ 2 reptiles (Lézard vert et Lézard des murailles),
- ➔ 2 amphibiens (alyte accoucheur et Crapaud calamite).

Dans l'emprise autorisée et l'aire d'étude élargie, d'autres espèces protégées et/ou d'intérêt ont été recensées.

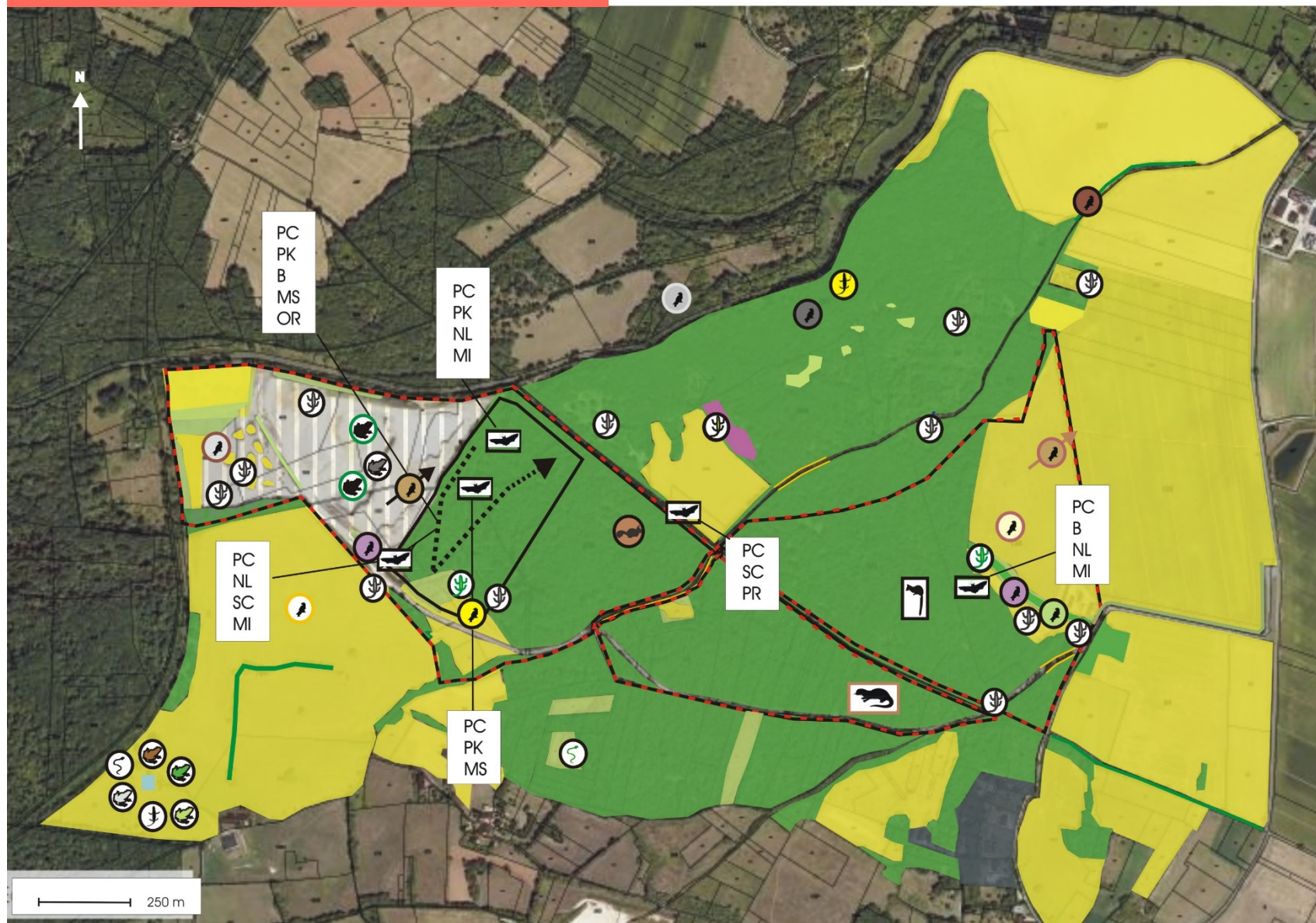
Le tableau ci-après établit la synthèse de la présence des espèces protégées et/ou d'intérêt des différentes aires d'étude.

Synthèse des espèces faunistiques protégées et/ou d'intérêt

Espèces	Présence	Valeur patrimoniale
Grand Capricorne	Aire d'étude élargie	Forte
Alyte accoucheur	Carrière actuelle	Moyenne
Crapaud calamité		
Crapaud épineux	Aire d'étude élargie	Faible
Grenouille agile		Moyenne
Grenouille verte		Faible
Rainette méridionale.		Moyenne
Salamandre tachetée		
Triton palmé		
Lézard des murailles		
Lézard vert	Emprise du projet d'agrandissement	Moyenne
Couleuvre verte et jaune		
Couleuvre à collier	Aire autorisée	Moyenne
	Aire d'étude élargie	
Oiseaux : cortège de 47 espèces dans l'aire d'étude élargie, avec 33 nicheuses protégées, dont trois patrimoniales ; 15 espèces nicheuses protégées ont été contactées dans l'emprise du projet d'agrandissement, 7 nicheuses protégées et deux patrimoniales (dont une nicheuse) dans la carrière actuelle.		

Espèces	Présence	Valeur patrimoniale
Alouette des champs	Nicheuse dans l'aire autorisée	Moyenne
Alouette lulu	Nicheuse dans l'aire d'étude élargie	Forte
Bondrée apivore		
Faucon crécerelle	Chasse dans l'aire autorisée	Moyenne
Faucon pèlerin	Individu erratique dans la carrière actuelle	Forte
Linotte mélodieuse	Nicheuse dans la carrière actuelle et l'aire autorisée	
Oedichème criard	Nicheur dans la zone réaménagée de la carrière actuelle	
Tarier pâtre	Nicheur dans l'emprise du projet d'agrandissement	Moyenne
Tourterelle des bois	Nicheuse dans l'aire d'étude élargie	Forte
Verdier d'Europe	Nicheur dans l'aire autorisée	
Gobemouche gris	Nicheur dans l'aire d'étude élargie	Moyenne
Ecureuil roux	Emprise du projet d'agrandissement	Faible
Genette	Chasse dans l'emprise du projet d'agrandissement	
Barbastelle	Chasse dans l'emprise du projet d'agrandissement	Forte
Minioptère de Schreibers		Forte
Murin indéterminé		Moyenne à très forte ?
Noctule de Leisler		Moyenne
Oreillard roux		Moyenne
Pipistrelle commune		Moyenne
Pipistrelle de Kuhl		Moyenne
Sérotine commune		Moyenne
Petit Rhinolophe		Forte

CARTE DE LA FAUNE PATRIMONIALE ET DES HABITATS D'ESPÈCES



- Emprise du projet de poursuite de l'exploitation
- - - - - Aire autorisée
- Mare
- Boisement : habitat des espèces sylvicoles
- Habitat des espèces des milieux ouverts
- Habitat des espèces landicoles et des buissons
- Chênes à Grand Capricorne
- Alyx accoucheur
- Crapaud calamite
- Crapaud épineux
- Grenouille agile
- Grenouille verte
- Rainette méridionale
- Salamandre tachetée
- Triton palmé
- Couleuvre verte et jaune
- Couleuvre à collier
- Lézard des murailles
- Lézard vert
- Nidification de l'Alouette des champs
- Nidification de l'Alouette lulu
- Nidification de la Bondrée apivore
- Nidification du Gobemouche gris
- Nidification de la Linotte mélodieuse
- Nidification de l'Oedicnème criard
- Nidification du Tarier pâle
- Nidification de la Tourterelle des bois
- Nidification du Verdier d'Europe
- Faucon crécerelle en chasse
- Faucon pèlerin erratique
- Ecureuil roux
- Genette (crottier)
- Martres des Pins ou Fouine (traces)
- Chauves-souris
 - B : Barbastelle
 - MS : Minioptères de Schreibers
 - MI : Murin indéterminé
 - NL : Noctule de Leisler
 - OR : Orellard roux
 - PR : Petit Rhinolophe
 - PC : Pipistrelle commune
 - PK : Pipistrelle de Kuhl
 - SC : Serotine commune
- Point d'écoute chiroptères
- ▼ Transect écoute chiroptères

| FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES

Les boisements du site font partie d'un massif boisé d'environ 150 hectares qui lui-même s'intègre dans le vaste ensemble boisé couvrant une grande partie du département de la Dordogne.

Ces grands massifs boisés, en raison de leur taille et de leur continuité, fournissent à la faune l'espace, la nourriture et la tranquillité qui lui est nécessaire (effet de massif). Ils permettent notamment le développement de Rapaces forestiers et de grands Mammifères.

Le SRCE classe ainsi les boisements de l'emprise du projet et de l'aire autorisée dans sa trame verte en tant que réservoir de biodiversité pour les boisements de feuillus et forêts mixtes.

On relèvera la présence à proximité des carrières de Jovelle, site d'hivernage d'intérêt pour les chiroptères. **Le maintien des continuités boisées sur le secteur constitue un enjeu important pour les chauves-souris, et plus largement pour la faune sylvoicole.**

| INTÉRÊT ET ENJEUX ÉCOLOGIQUES

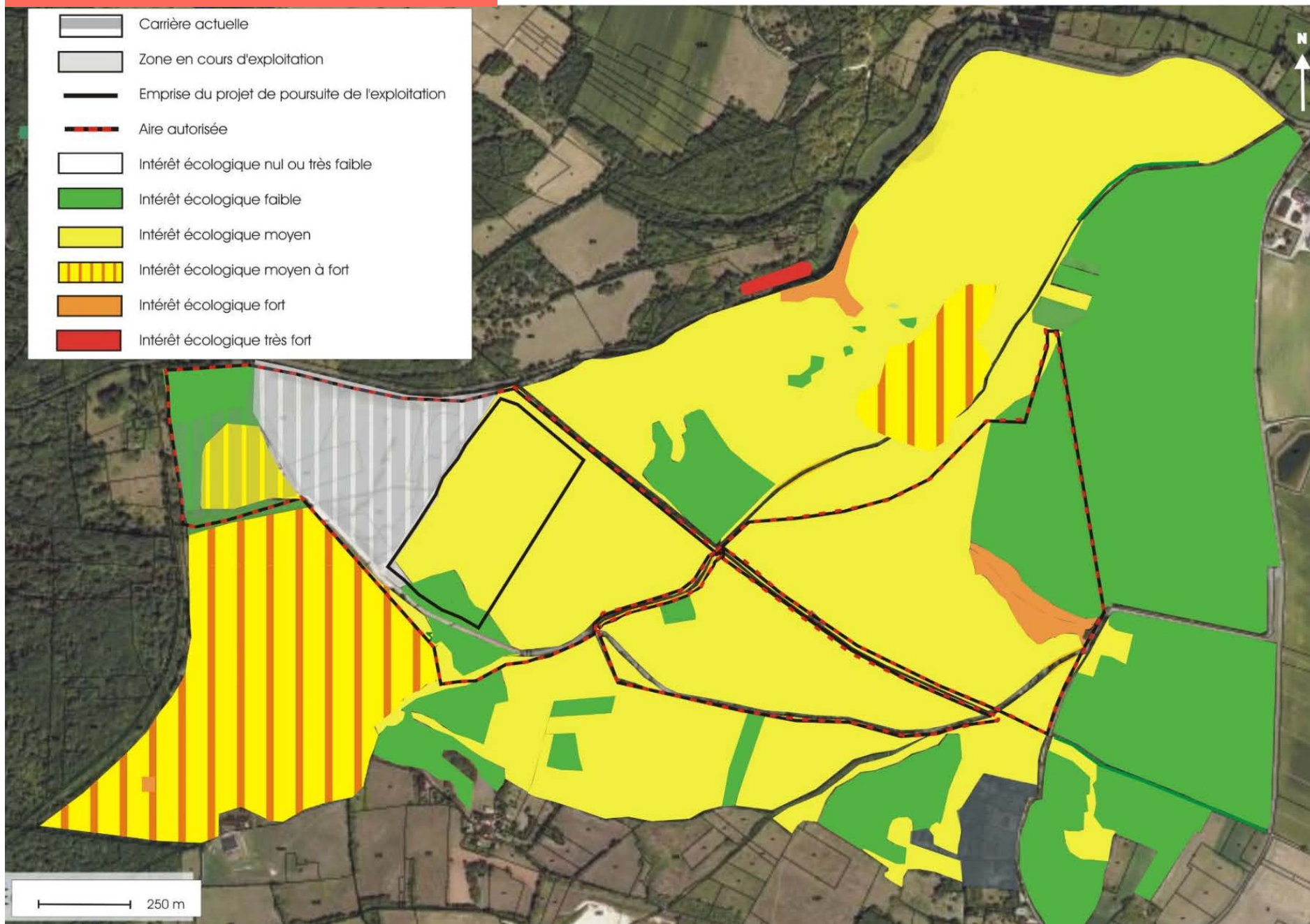
L'intérêt de l'emprise du projet et de ses abords peut être illustré sur une carte synthétique. Cette carte présente différents niveaux d'intérêt (traduits en couleur), de nul ou très faible à très fort.



Les intérêts écologiques forts (chênaie-charmaie à jacinthe des bois et mare Sud-Ouest pour la reproduction des amphibiens) et très forts (carrières de Jovelle pour les chiroptères) se trouvent tous en dehors de l'emprise autorisée du site hormis la pelouse calcicole xérophile en limite Est qui ne sera pas concernée par l'exploitation.

Dans la carrière actuelle et la zone à exploiter, les boisements présentent un intérêt écologique moyen de même que la zone minérale et la pelouse calcicole de l'ancienne verse à stériles qui pourraient prendre un intérêt fort si la nidification de l'Oedichème criard se pérennise et si la diversité floristique de la pelouse s'améliore.

CARTE DE L'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE



■ ENVIRONNEMENT HUMAIN

● DONNÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES

Les terrains concernés par le projet se trouvent en totalité sur le territoire de la commune de La Tour-Blanche-Cercles, appartenant au canton de Verteillac et à la communauté de communes du Périgord Ribéracois. Dans la nouvelle typologie ZAU 2010 (zonage en aires urbaines), La Tour-Blanche-Cercles est une commune hors aire urbaine du département, commune isolée hors influence des pôles. Elle correspond à un espace peu densément peuplé (<https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/>).

Les principales données socio-économiques de la commune sont données dans le tableau ci-contre.

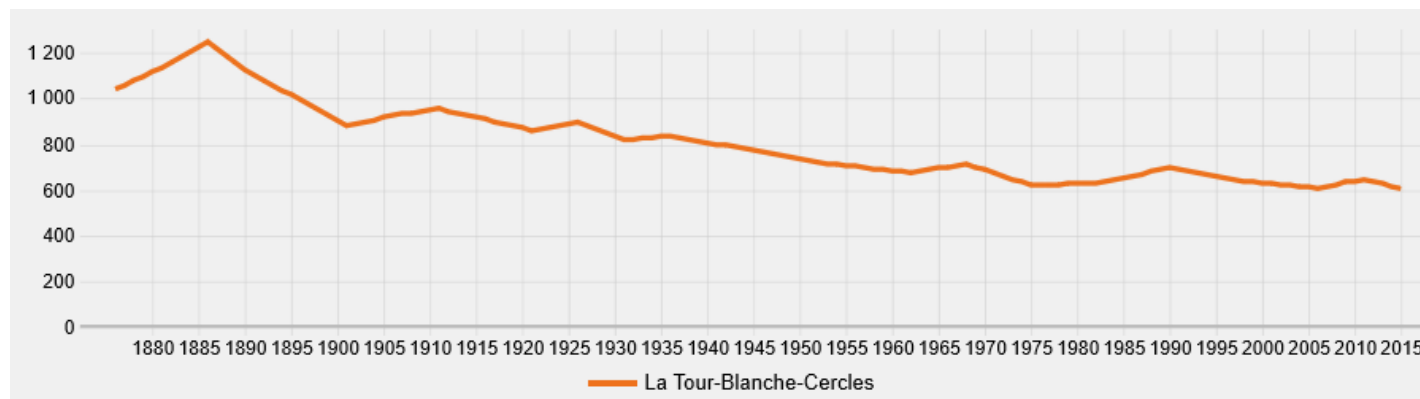
| DÉMOGRAPHIE

Alors que la population avait nettement décliné entre la fin du 19^{ème} siècle et les années 1960, la commune a connu des rebonds dans les années 1990 et au début des années 2010 avant de baisser de nouveau. Au final, 1968 et 2017, la population est passée de 712 à 595 habitants soit une baisse de près de 16,5% (données de l'INSEE - recensement de la population 2017). Durant cette période, le solde migratoire toujours positif n'a pas compensé un solde naturel toujours négatif.

	LA TOUR-BLANCHE-CERCLES
Superficie	23,18 km ²
Population	595
Densité	25,7 hab/ km ²
Evolution de la population	Baisse globale sur tout le 20 ^{ème} siècle - de 20 ans : 9,9%
Répartition par classes d'âges	De 65 ans et + : 46,1%
Nombre d'actifs (% population de 15 à 64 ans)	72,8%
Nombre d'emplois sur la commune	190
Nombre d'établissements (2015)	80
Chômage	7,7% des 15 – 64 ans
Exploitations agricoles	11
Evolution depuis 2000	-5
SAU des exploitations	820 ha
Orientation des cultures	Polyculture et polyélevage
Conditions de vie	Commune peu dense, population plutôt âgée, croissance résidentielle modérée et accès aux services

Données socio-économiques

Données de l'INSEE – recensements de la population 2017, recensement agricole 2010 et Observatoire des Territoires (<http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/l-observatoire>)



Evolution de la population communale

(d'après <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive> et <https://www.sigena.fr/geoclip/#bbox=28271,5709609,89370,61323&c=indicator&selcodgeo=24554&view=map10>)

La population légale de la commune, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 est de 608 personnes (595 habitants composant la population municipale et 13 étant comptés à part³³).

Avec une superficie communale de 23,18 km², la densité moyenne est de 25,7 habitants/km² ce qui est relativement faible (la densité est de 105 habitants/km² en France).

Entre 2007 et 2017, la structure par âge de la population a peu évolué : on observe un fléchissement de la population entre 0 et 30 ans tandis que la part des tranches d'âge des 60-75 ans augmente fortement).

| ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

En 2017, 72,8 % de la population de 15 à 64 ans était active et représentait environ 47 % de la population communale. Le taux de chômage était de 7,7 % des 15 – 64. Les retraités ou pré-retraités représentaient 13,8 % de la tranche d'âge 15 – 64 ans.

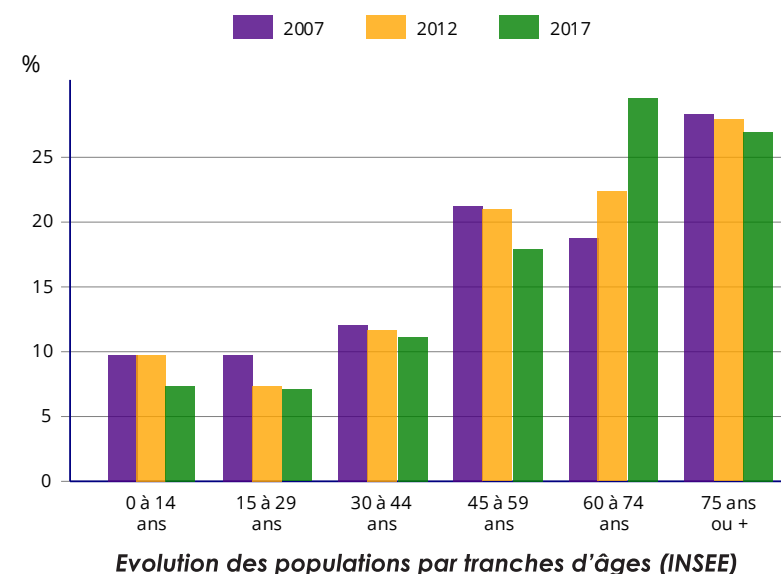
Les actifs ayant un emploi étaient d'environ 67 % en 2017 et le nombre d'emplois dans la commune était de 190. Ce qui montre qu'une bonne partie des actifs de la commune exerce son emploi dans la commune.

En termes d'activités, même si le nombre d'exploitations agricoles ne cesse de diminuer et que les agriculteurs exploitants représentent moins de 10 % des actifs, l'agriculture constitue encore une activité économique importante sur la commune.

L'activité compte encore 11 exploitations en activité (représentant 19 équivalents temps plein) et une surface agricole utilisée (SAU) de ces exploitations de 820 ha (en légère diminution) soit environ 35 % de la superficie de la commune³⁴. Les terres labourables représentent environ 72 % de la SAU (en baisse) alors que la superficie toujours en herbe couvre environ 14,5 % de la SAU.

Sur le territoire de La Tour Blanche, ceux sont les céréales (blé, maïs, ...) et les oléoprotéagineux (colza, tournesol, ...) qui dominent alors qu'à Cercles ceux sont la polyculture (pois, betteraves, ...) et le polyélevage qui constituent les principales orientations de l'activité agricole du secteur.

La carte ci-jointe montre la répartition des activités agricoles aux abords de la carrière qui sont cohérentes avec les données générales du secteur.



³³ La population municipale comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur la commune, les personnes sans abri ou habitant dans une habitation mobile recensées sur le territoire communal. La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est sur une autre commune mais qui ont conservé une résidence ici.

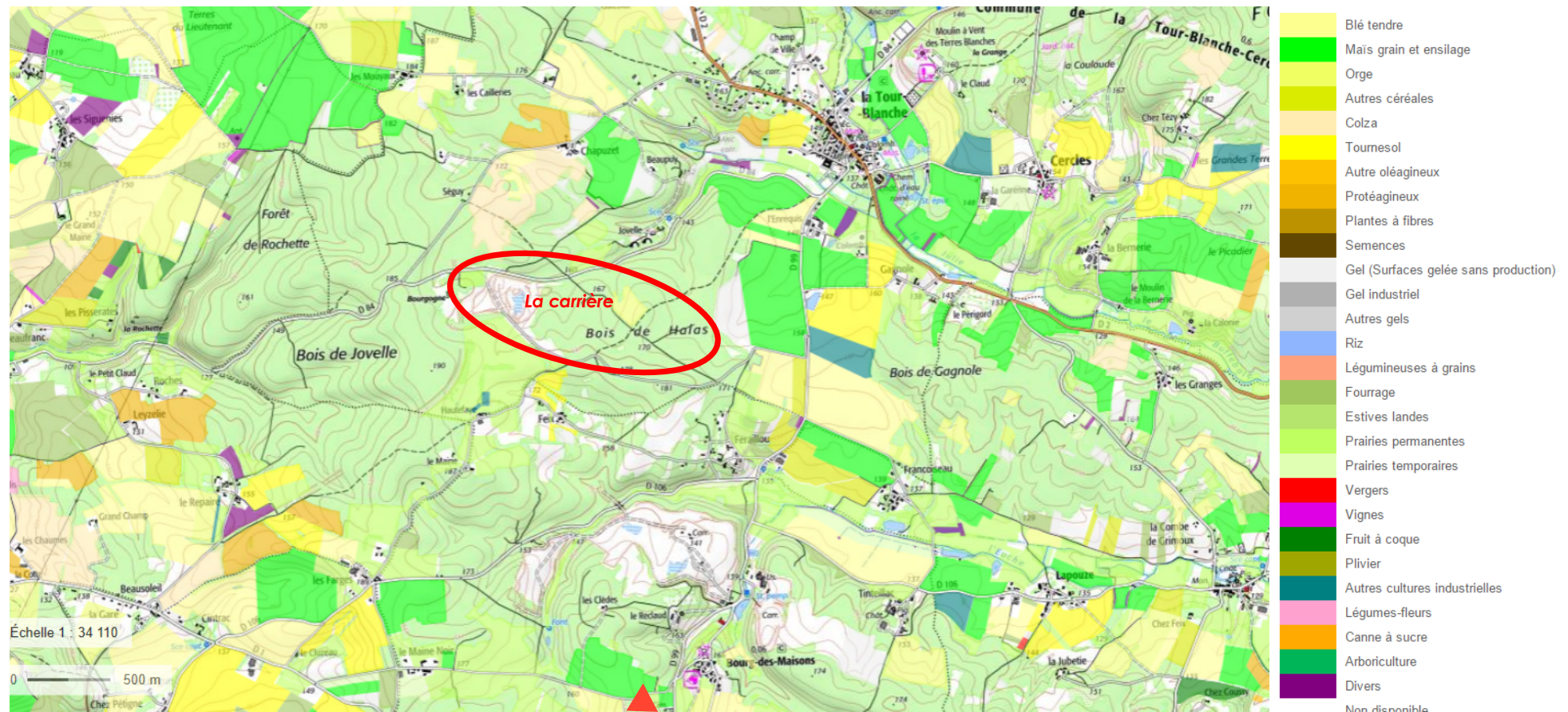
³⁴ Données du recensement agricole de 2010. Les résultats des communes de Cercles et de La Tour Blanche ont été agrégés.

ILLUSTRATION DES ACTIVITES AGRICOLES



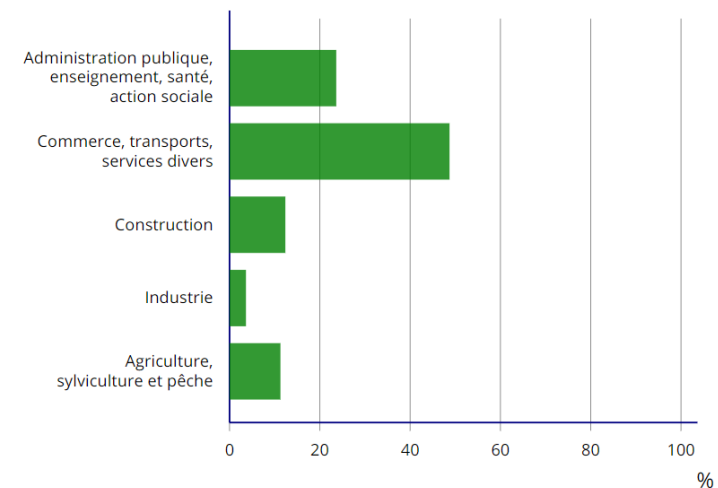
L'élevage, les prairies, les terres labourées et les équipements associés (hangar agricole et retenue collinaire)





Espace agricole : zones de culture 2018 d'après Géoportail
 (déclaration par les exploitants - Producteur de la donnée : Agence de services et de paiement, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt)

Répartition des établissements actifs par secteur d'activité (INSEE, 2016)



La commune de La Tour-Blanche-Cercles recoupe pas moins de 33 indications géographiques protégées (IGP) et/ou appellations d'origine protégée (AOP) liées au vin (Atlantique, Périgord et Périgord-Dordogne en différentes appellations), au beurre (Charente, ...), aux viandes (porc et veau du Limousin, chapon et poularde du Périgord, ...), à la noix (fruit et huile) et au canard à foie gras du Sud-Ouest (données INAO, <https://www.inao.gouv.fr/>).

La carrière ne se trouve à proximité immédiate d'aucune parcelle en vigne et l'exploitation n'a aucune incidence sur ces différentes productions.

La commune compte par ailleurs quelques services (agence postale, maison médicale), quelques commerces (boulangerie, boucherie, alimentation générale, coiffure, restaurant, ...), des artisans du BTP (maçonnerie, électricité, plomberie, ...), d'entretien de jardins, ... aussi bien à La Tour-Blanche qu'à Cercles. Certaines sont regroupées dans de petites zones d'activités.



La Carrière de Bois de Halas et celle du Claud du Peyrissou constituent les seules installations classées de la commune (<https://www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives#/>).

D'après le site Géorisques, le site de la DREAL Nouvelle Aquitaine (<http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/ressources-minerales-r1415.html>), la carte des carrières en Nouvelle Aquitaine (<https://admicarto.sigena.fr/CartesStatiques/carrieres.pdf>) et le diagnostic territorial du projet de SCOT du Périgord Vert (tome 1, livret 1.4 Etat actuel de l'environnement), les centres de production de matériaux minéraux en activité dans les commune situées dans un rayon de 10 km sont présentés dans le tableau suivant.

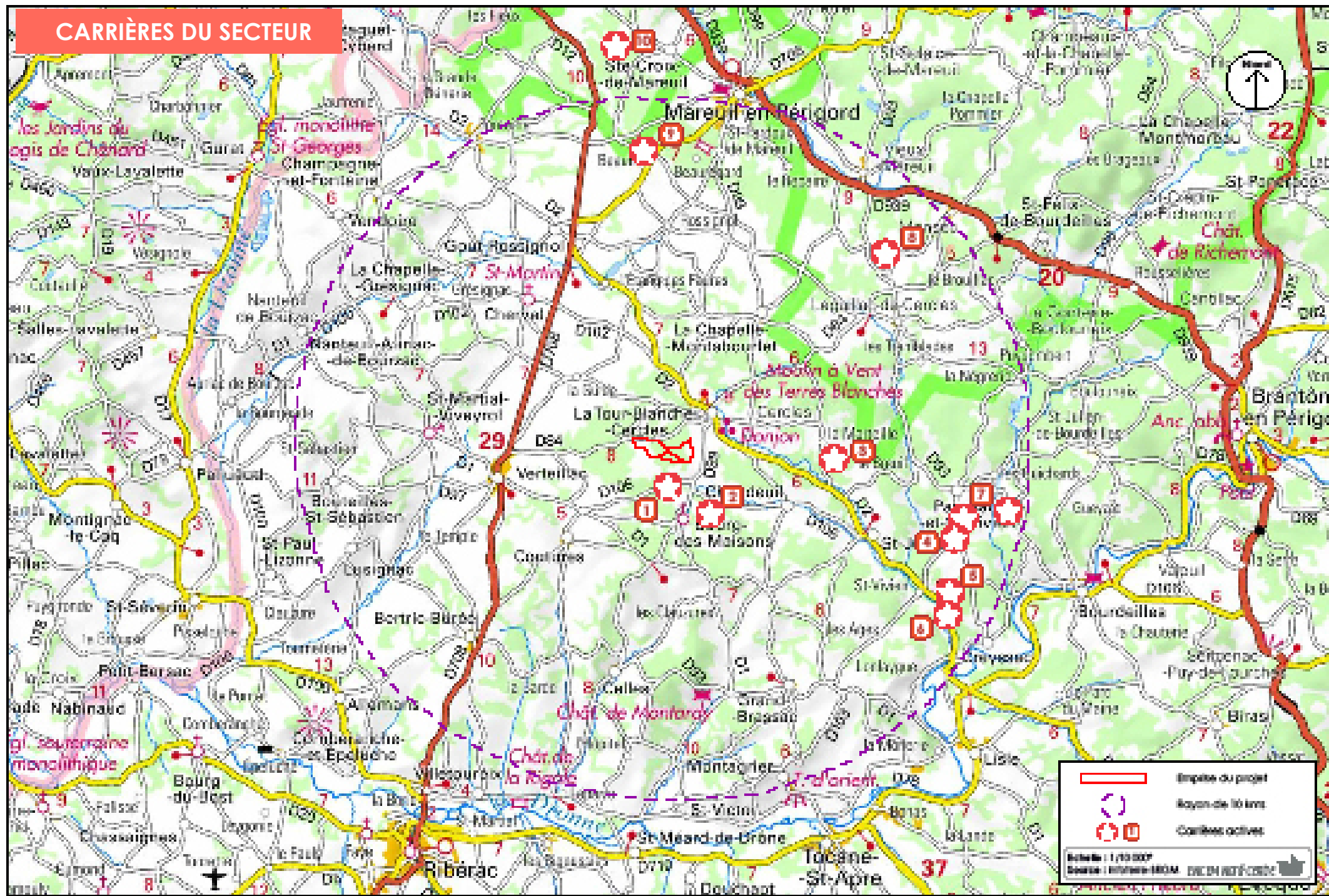
▲ Commerce et entreprise artisanale dans La Tour-Blanche

	Société	Commune	Matériaux	Installation (Puissance en kW)	Production Maximale autorisée (t/an)	Distance (km) / projet
1	LAFARGE Granulats France	Bourg-des-Maisons	Calcaire	910	600 000	0,9
2	Groupe MEAC SAS*	Bourg-des-Maisons	Calcaire	750	350 000	2,2
3	SAS LEFORSAS	La Tour-Blanche-Cercles	Calcaire	-	4 000	5,0
4	CONSTANT & Fils	Paussac et Saint-Vivien		220 + 120	25 000	9,3
5	AB CESAR Société	Paussac et Saint-Vivien	Grès ferrugineux	-	5 000	9,9
6	CARRIERES DE THIVIERS SA	Paussac et Saint-Vivien Creyssac	Calcaire	313	120 000	10,1
7	LARGE & BORDE SARL	Paussac et Saint-Vivien	Calcaire	-	9 000	10,4
8	AB CESAR Société	Mareuil-en-Périgord	Grès ferrugineux	-	5 000	8,4
9	AB CESAR Société	Sainte-Croix-de-Mareuil		-	5 000	8,8
10	OMYA SAS	Sainte-Croix-de-Mareuil	Calcaire	810	635 000	11,1

Sites d'extraction en activité hors installations de traitement indépendantes

* Une usine de fabrication de carbonate (1 370 kW) est associée à la carrière de Bourg-des-Maisons

Granulats
 Carbonate
 Autre matériaux industriel
 Roche ornementale
 Granulats + carbonate + roche ornementale



MAEC / com mun de l'union-a-bache-cerles (24)





Pour les autres activités, les plus proches installations classées en activités sont l'usine de production de poudre ocre à partir du grès de Thiviers la société AB Cesar à Mareuil en Périgord (7 km du site), un élevage de porcs de la GAEC des Tilleuls Verts à Verteillac (6 km du site) et l'usine de carbonate MEAC de Bourg-des-Maisons (2 km de la carrière).

On peut également signaler qu'un parc photovoltaïque de la société VALOREM est en projet sur des terrains voisins de la carrière au lieu-dit Hautefaye. Le permis de construire a été délivré le 29 novembre 2018. Le chantier n'a pas commencé et le parc n'a donc pas encore été mis en service.

◀ La carrière Lafarge

▶ Le projet de parc photovoltaïque



● BIENS MATÉRIELS À PROXIMITÉ DU SITE

| VOIES DE COMMUNICATION

Réseau routier

Dans le secteur d'étude, il n'y a pas de route nationale ou d'autoroute à proximité immédiate. Les principales voies de communication aux abords de la carrière de Bois de Halas sont constituées par les routes départementales suivantes :

- ➔ la route départementale (RD) 84 qui traverse la commune du Nord-Est au Sud-Ouest en passant par le bourg de La Tour-Blanche. Elle longe la limite Nord de la carrière,
- ➔ la RD 99 qui relie La Tour-Blanche au niveau de la RD 2 à Ribérac. La voie d'accès à la carrière est directement raccordée à cette départementale.

Il s'agit de routes de distribution locale.

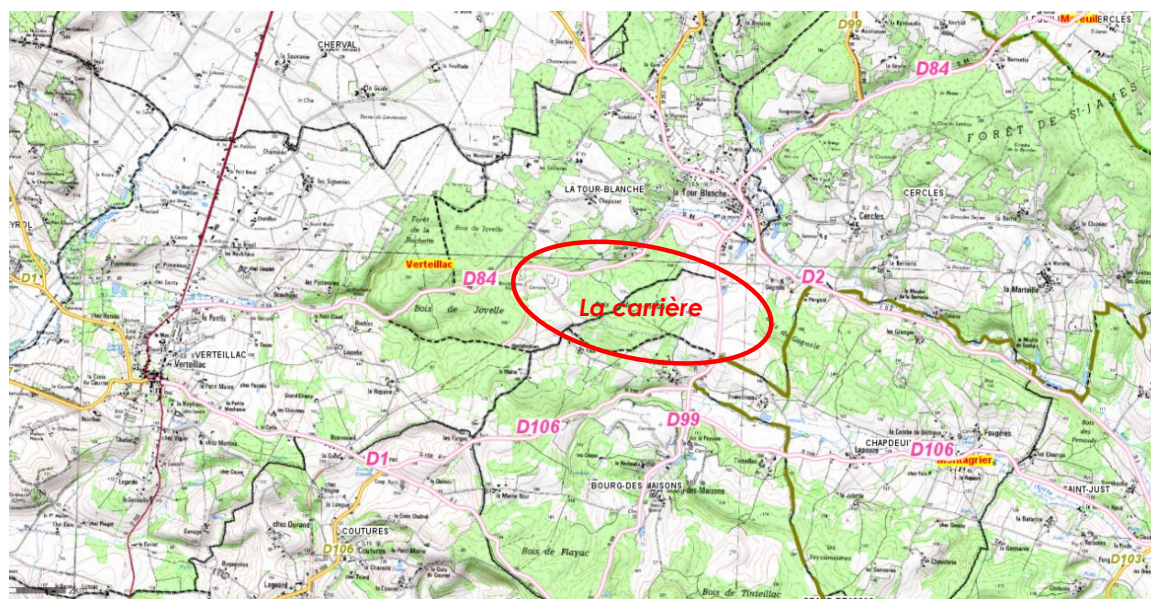
Les autres routes départementales du secteur sont présentées sur la carte ci-jointe.



▲ La RD 84 au droit de la carrière



▲ La RD 99 au niveau du raccordement de la voie d'accès à la carrière



◆	Symbole_Subdi_CG
⚡	A89_Autoroute
⚡	RN_Route_Nationale
⚡	RD_Voies_Structurantes
⚡	RD_Distribution_Locale
⚡	RD_Distribution_Secondaire
⚡	Cantons
⚡	Communes
★	Symbole_ST_Etat
⚡	Réseau à Grande Circulation



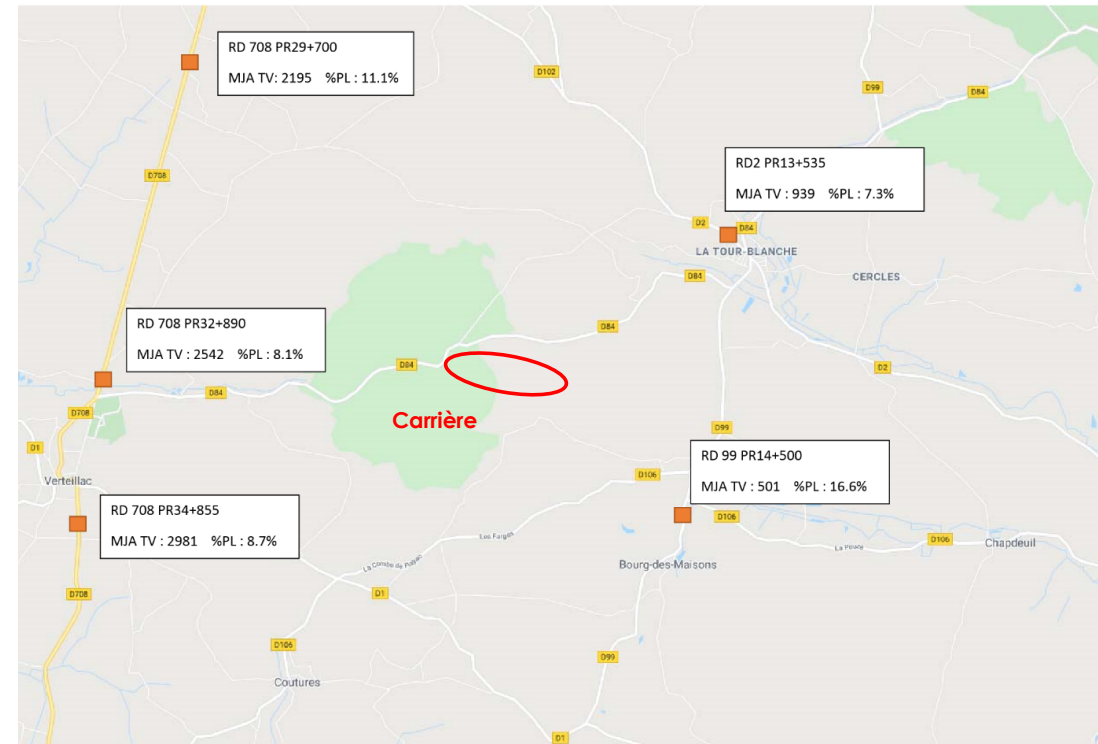
Réseau routier dans le secteur de la carrière (http://cartelie.application.equipement.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=09_1_Reseau_Routier_Departemental_A89_RN_RD&service=DDT_24)



▲ Débouché sur la RD 84 du chemin rural qui longe la limite Nord-Est de la carrière

Le reste du réseau est composé de voies communales et chemins ruraux. Certains de ces chemins longent l'emprise de la carrière ou sont ponctuellement empruntés par la voie d'accès.

Pour l'évacuation des matériaux vers l'usine de Bourg-des-Maisons, les camions empruntent obligatoirement la RD 99. Pour la livraison des granulats, les itinéraires sont fonction de la localisation des chantiers. En tout état de cause, les camions sortent sur la RD 99.



Le conseil départemental de la Dordogne édite une carte des données de comptages routiers dont un extrait est présenté ci-joint.

Pour les routes du secteur du site, les données disponibles sont les suivantes :

Localisation des comptages routiers (d'après données du Conseil Départemental et <https://dordogne.maps.arcgis.com/apps/MapTools/index.html?appid=34558f68af514a63b6b7426ed77d055f>) ▲

Route départementale	Année du comptage	Nombre de véhicules / jour	Nombre de poids lourds / jour
RD n°2 (PR13+535)	2019	939	7,3%
RD n°2 (PR22+700)	2018	1276	-
RD n°99 (PR14+500)	2019	501	16,6%
RD 708 (PR29+700)	2019	2195	11,1%
RD 708 (PR32+890)	2019	2542	8,1%
RD 708 (PR34+855)	2019	2981	8,7%
RD 84	Pas de données		

Le nombre de véh./ jour correspond à la moyenne journalière annuelle du trafic, tous véhicules et sens confondus.